



Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 37 — 18 juin 2015

Projet de loi 56 ou comment dénaturer la définition et la mission des OSBL!

C'est le titre du [communiqué](#) du RIOCM, émis à la suite du dépôt du projet de loi 56, le 12 juin dernier. Selon le RIOCM, ce projet de loi limite l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté et brime les droits d'association et d'expression. L'adoption du projet de loi 56 aurait de graves conséquences sur tous les OSBL et sur la participation citoyenne tout en inondant le registre des lobbyistes d'informations déjà publiques. En plus de leur participation prochaine aux consultations, les OSBL encouragent la population à agir, entre autres en signant la [pétition](#) sur le site de l'Assemblée nationale. COMACO est signataire de cette pétition.

ACTUALITÉS

Québec veut encourager ceux qui reportent l'âge de leur retraite

C'est le titre de [l'article](#) de Denis Lessard, paru dans *La Presse* du 13 juin 2015. Tout en continuant d'augmenter les pénalités pour les personnes qui encaissent les prestations de la Régie des rentes avant 65 ans, le gouvernement veut augmenter les incitatifs pour ceux qui reportent l'âge de leur retraite a indiqué le ministre Leitaó, responsable des finances. Lors du congrès du PLQ qui se tenait la semaine dernière, M. Leitaó disait que l'on examinait également la possibilité d'une « augmentation graduelle de l'âge de la retraite pour les rentes de la Régie des rentes du Québec, compte tenu de l'évolution de l'espérance de vie et de la qualité de vie active des aînés au cours des dernières années ». Un mécanisme permanent d'augmentation de l'âge de la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie est également envisagé. Pour le ministre des Finances, l'augmentation de l'âge de la retraite est inévitable.

Exploitation financière : 5 signes qui ne trompent pas

Dans son [article](#) paru dans *le Journal de Montréal* du 16 juin 2015, Fabien Major rappelle aux aînés quelques signes d'abus financiers relatifs aux placements:

- Des placements offrant des taux mirobolants comme « 20 % minimum garanti »;
- Si on vous met de la pression pour investir rapidement;
- On insiste pour faire des affaires dans le secret;
- On refuse de vous remettre des documents écrits;
- Ne payez **jamais** un placement en argent. La loi exige que cela se fasse uniquement par chèque et libellé au nom d'une institution inscrite.

M. Major présente également trois scénarios fréquents, qui engendrent de belles commissions pour les employés, mais ne sont pas dans l'intérêt des clients plus âgés :

1. Des certificats de placement non rachetables (CPG). Lorsqu'on vieillit, il faut que nos capitaux soient tous disponibles rapidement et sans pénalité. À mon avis, au-delà de 70 ans, on ne devrait jamais souscrire à des certificats ou dépôts à terme de cette catégorie.
2. Des fonds comportant des frais à la sortie (même en cas de décès). Encore ici, on remarque que certains employés n'ont aucun scrupule. On va se défendre en disant qu'on a bien fourni toute la paperasse explicative. Les documents, prospectus et explications verbales ne sont pas faciles à interpréter pour le commun des mortels. Imaginez pour une personne à la vue basse ou avec des troubles d'audition.
3. Pour un même client, certaines institutions financières multiplient les comptes et certificats et... par le fait même les frais de transferts. On veut ainsi décourager et empêcher la clientèle d'aller ailleurs. J'ai déjà été témoin du cas d'une dame de 82 ans qui avait cinq comptes avec sa banque et 18 certificats. Ses frais de transferts s'élevant maintenant à 100 \$ par CPG, il lui en coûtera près de 2000 \$ si elle veut changer de firme et améliorer son sort.

L'auteur rappelle également qu'il ne faut jamais faire des placements avec un individu qui n'est pas inscrit à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Faciliter le don de sang pour les aînés

Selon un article de *La Presse canadienne* paru le dimanche 14 juin 2015, la Société canadienne du sang (SCS) prévoit faciliter les dons pour les donneurs les plus âgés en retirant quelques conditions d'admissibilité. L'organisation laissera notamment tomber la lettre du médecin confirmant la bonne santé des donneurs âgés de 61 ans et plus. On annulera aussi cette exigence pour les donneurs de 67 ans à 71 ans qui ont fait un don dans les deux dernières années. Même chose pour ceux de 71 ans et plus qui doivent présentement subir un examen médical chaque année.

Il y a environ 420 000 donneurs de sang au Canada. Environ 170 000 personnes par année cessent de participer aux collectes de sang, soit par obligation, soit par choix. Les donneurs plus âgés sont importants pour l'organisme, car ils donnent généralement plus de sang. Le tiers des donneurs a plus de 50 ans, mais ce groupe produit 45 pour cent des dons selon le docteur Mindy Goldman, directrice médicale des services aux donneurs et cliniques.

Le MDC à Québec

[TanGo](#) est un tout nouveau programme qui vise à initier les 60 ans et plus de la région de Québec et de Lévis, aux services de transport en commun, à l'autopartage (Communauto) et à l'utilisation du vélo pour des déplacements utilitaires. « C'est une clientèle très motorisée et qui a vécu l'expansion routière de la ville. Plusieurs n'ont jamais pris le transport en commun » explique Étienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, l'organisme responsable du programme TanGo. Concrètement, TanGo offre de l'accompagnement individuel gratuit. Un conseiller rencontre la personne accompagnée à l'endroit de son choix et l'accompagne ensuite dans l'autobus pour un déplacement réalisé fréquemment (hôpital, épicerie, centre d'achats, etc.) Des ateliers de groupes sont aussi organisés. L'organisme souhaite aider les aînés à préparer la transition avant d'être confrontés à la perte du permis de conduire. Une belle façon d'éviter l'isolement et l'exclusion sociale des aînés.

Nouvelles des membres et partenaires

Un nouveau directeur au PAS de la rue!

Pour des raisons et dans un contexte purement positif, après plusieurs années à la direction du **PAS de la rue**, Sébastien Payeur passera le flambeau à son remplaçant, Robert Beaudry. M. Beaudry travaille depuis plus de 10 ans dans le milieu du développement social. Rappelons que la mission du PAS est d'accueillir, de soutenir et d'encourager toute personne âgée de 55 ans et plus, sans domicile fixe ou en situation de grande précarité dans une perspective de stabilisation et de réinsertion. Bonne continuation à M. Payeur et félicitations à M. Beaudry!

Atelier d'activités destinées à l'accompagnement de personnes atteintes de maladies cognitives

Cet atelier du **Temps d'une pause** propose des activités faciles à organiser à domicile, afin d'offrir de la stimulation à une personne atteinte de déficits cognitifs. À travers l'expérimentation d'exercices et de jeux, les participants repartiront avec de nouvelles idées d'animations alliant plaisir et stimulation. Cet atelier aura lieu le **vendredi 3 juillet 2015 de 13 h 30 à 15 h 30** au 7400, boul. Saint-Michel, 2^e Sud. Pour plus d'information, ou vous inscrire, contactez Sarah Guigues au 438-497-8111 ou à accueil@tempsdunepause.org.

Version imprimable ci-jointe.